



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Pôle de l'Organisation Scolaire et de l'Aide au Pilotage
Direction des Structures et des Moyens**

**Direction des
structures et des
moyens
DSM1**

Affaire suivie par :
Valérie Dusservaix
Tél : 05 57 57 38 42
Mél :
valerie.dusservaix@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de
Carayon-Latour CS
81499
33060 Bordeaux
Cedex

Bordeaux, le 22 juin 2022

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale
de la Dordogne, de la Gironde, des Landes,
de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Objet : Création d'une « section d'excellence sportive » – préparation de la rentrée 2023.

Référence : circulaire du 10 avril 2020 publiée au BO n°18 du 30 avril 2020 / NOR : MENE2009073C.

La création des sections d'excellence sportive répond à une forte attente du terrain d'offrir aux élèves, déjà reconnus et ayant les capacités d'accéder au haut niveau sportif, la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu au sein d'un établissement scolaire, et ce afin d'atteindre le meilleur niveau possible dans leur discipline sportive de prédilection.

Dans le cadre d'une cohérence territoriale, le déploiement de cette politique sportive renforcée est étudié à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine pour les trois académies de Bordeaux, Poitiers, Limoges, et en lien étroit avec les collectivités et le mouvement sportif. Il repose sur un cahier des charges région académique.

Les demandes d'ouverture seront préalablement soumises à l'avis des DASEN, puis examinées par un groupe de pilotage académique, constitué des inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), ou de leurs représentants techniques, et des inspecteurs pédagogiques régionaux EPS.

La carte des sections d'excellence sportive est ensuite arrêtée par mes soins et fait l'objet d'un arrêté académique après consultation du Comité Technique Académique (CTA).

En raison des prérequis exigés, ce dispositif n'a pas vocation à s'étendre largement. **Seul un nombre limité de projets sera retenu. Ces derniers devront s'appuyer et répondre au cahier des charges région académique, joint à cette circulaire. Le développement des sections mixtes est encouragé.**

Le cahier des charges précise les conditions de création d'une section d'excellence sportive et les implications de fonctionnement de celle-ci :

- Les modalités de pilotage attendues d'une section d'excellence sportive,
- L'élaboration du projet pédagogique spécifique,
- L'aménagement des rythmes des élèves,
- Les relations avec le monde sportif scolaire et le mouvement sportif fédéral,
- L'évaluation du dispositif.

Les projets assurant une continuité de l'offre de formation entre un collège et un lycée de même secteur sont à privilégier. Par ailleurs, l'organisation proposée doit permettre la possibilité d'un hébergement en internat.

L'aménagement des rythmes scolaires des élèves concernés ne donne pas lieu à des financements complémentaires en moyens enseignants et de vie scolaire.

Enfin, les établissements porteurs d'une section d'excellence sportive ont **vocation à être labellisés Génération 2024.**

➤ Calendrier :

A cet effet, les établissements qui souhaiteraient candidater à l'ouverture d'une section d'excellence sportive doivent élaborer leur dossier en lien avec **Thierry DU VERDIER, IA-IPR EPS**, en charge de cette mission académique, au plus tard avant le :

Vendredi 7 octobre 2022

Les démarches de saisie des candidatures se font en ligne sur le site « GENERATION 2024 » de l'académie de Bordeaux, via le lien suivant :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/generation2024> - (Onglet Sections d'Excellence Sportive)

Cette adresse est également disponible sur le site disciplinaire EPS.

Pour toutes demandes techniques à ce titre, vous pouvez vous adresser à Monsieur LASMAN, (nicolas.lasman@ac-bordeaux.fr) référent de cette mission auprès de Thierry DU VERDIER.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie
Xavier LE GALL

Ces documents sont disponibles sur l'intranet de l'académie (Intranet / textes et documents de référence classés par service / DSM / Gestion des moyens enseignants - DSM1 / Carte des formations et des options / Préparation de la rentrée scolaire 2023 - Circulaires).

P.J. : - cahier des charges des sections d'excellence sportive
- circulaire du 10 avril 2020 publiée au BO n°18 du 30 avril 2020

CPI : Thierry DU VERDIER - IA-IPR en charge des sections d'excellence sportive
Nicolas LASMAN – référent technique « site génération 2024 »